



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org

RÉFÉRENCE: TESPRDD/DESIB/ESCR/KH

**Objet : Appel à contributions - HCDH rapport complet, relatif à l'accès aux médicaments, vaccins et autres produits de santé (résolution 50/13 du Conseil des droits de l'homme)**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes et Observateurs auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux institutions spécialisées, aux autres organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales et a l'honneur d'informer de ce qui suit :

À sa cinquantième session, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 50/13 sur l'accès aux médicaments, vaccins et autres produits de santé dans le contexte du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

La résolution demande au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) de préparer un rapport complet, qui comprendrait les faits nouveaux, relatif à l'accès aux médicaments, vaccins et autres produits de santé, qui sera présentée au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-neuvième session en juin 2025.

À cet égard, le Haut-Commissariat sollicite des contributions dans les domaines suivants, en particulier:

- a) Quels changements juridiques, politiques ou réglementaires récents (c'est-à-dire au cours des 2 dernières années) avez-vous mis en œuvre pour améliorer l'accès aux médicaments, aux vaccins et à d'autres produits de santé, en particulier du point de vue des droits de l'homme ?
- b) Veuillez décrire les mesures spécifiques prises pour assurer un accès équitable à ces produits aux personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation (par

exemple, les femmes, les adolescents et les filles, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les personnes d'ascendance africaine, les personnes appartenant à des minorités, les personnes vivant dans la pauvreté, les ruraux, les personnes vivant dans la rue, les migrants et les réfugiés, entre autres groupes).

- c) Quelles sont les mesures mises en œuvre pour garantir l'accès aux médicaments et produits de santé essentiels à la prévention et à la prise en charge des maladies non transmissibles (MNT), en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation ?
- d) Comment relevez-vous les défis uniques de l'accès aux traitements et aux produits de santé pour les maladies rares, et quelles politiques ou innovations sont en place pour soutenir un accès équitable pour les personnes touchées ?
- e) Quels sont les défis ou les obstacles qui sont apparus ou se sont intensifiés dans vos efforts pour garantir l'accès aux produits de santé essentiels au cours des deux dernières années, et quelles implications cela pose-t-il sur les droits de l'homme ?
- f) Y a-t-il eu des efforts de collaboration, des partenariats ou des innovations qui ont eu un impact significatif sur l'accès aux médicaments, aux vaccins ou aux produits de santé dans votre région ou votre région ? Fournir des détails sur leurs résultats.
- g) Quel rôle l'innovation et la technologie jouent-elles dans l'amélioration de l'accès aux outils de diagnostic, aux dispositifs médicaux ou aux équipements de protection individuelle (EPI), et quelles sont les considérations relatives aux droits de la personne impliquées dans ces progrès ? Veuillez fournir des exemples concrets.
- h) Comment la numérisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle (IA) influencent-elles le développement, l'accessibilité et l'abordabilité des technologies d'assistance, et quelles mesures avez-vous prises pour vous assurer que ces avancées sont conformes aux principes des droits de la personne, notamment la protection de la vie privée, l'équité et la non-discrimination ?
- i) Comment l'approche « Une seule santé » est-elle intégrée dans vos efforts pour améliorer l'accès aux produits de santé essentiels (par exemple, les médicaments, les vaccins, les diagnostics), et quels défis avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre de cette approche dans les secteurs de la santé humaine, animale et environnementale ?



- j) Quelles mesures avez-vous prises pour renforcer la préparation aux pandémies et comment les principes des droits de l'homme sont-ils intégrés dans ces stratégies?
- k) Quelles recommandations ou priorités suggèreriez-vous pour faire progresser l'accès universel et équitable aux médicaments, vaccins et autres produits de santé, en tenant compte des besoins actuels et futurs ?

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre vos contributions dans un format accessible (Microsoft Word). Nous vous prions de répondre aux questions, si possible, avant le 20 janvier 2025 et d'adresser vos réponses au Greffe du HCDH, en indiquant dans l'objet « Contribution à la résolution 50/13 du Conseil des droits de l'homme – rapport complet ». Votre contribution sera rendue publique sur le site web du HCDH, sauf demande contraire. Pour toute question complémentaire, veuillez contacter M. Khaled HASSINE ([khaled.hassine@un.org](mailto:khaled.hassine@un.org)).



*P. Wagle*

7 novembre 2024